



Poursuivre ses études après une demande d'APS

Par **M3HD1**, le **14/04/2014** à **11:42**

Bonjour,

Je me permets de vous expliquer ma situation afin de solliciter votre aide :

Je suis actuellement étudiant étranger en France (Boursier du gouvernement français) et je dispose d'un VLS/TS de 1 an, avant 4 mois de son expiration je sais qu'il m'est possible d'obtenir un APS sauf que je n'ai pas encore décidé si je poursuis mes études ou si je cherche un job. Le problème est que pour l'APS il faut faire une demande 4 mois en avance, par contre pour renouveler le titre étudiant il suffit de le faire 2 mois avant la fin de validité. Je me suis donc dit qu'il faut absolument solliciter l'APS et ensuite décider en fonction de ma recherche de formation. Seulement je veux savoir quoi faire si après avoir fait ma demande d'APS je souhaite continuer mes études ? Puis-je annuler la demande et renouveler simplement mon titre de séjour ? Aurai-je toujours le droit à l'ASP après cette nouvelle formation ?

Je vous remercie par avance de votre retour.

Cordialement